

- Le lobbying et le plaidoyer auprès des institutions étatiques, et auprès des plus hautes instances internationales afin d'améliorer la situation dans le pays ;
- L'assistance **directe aux** victimes de l'arbitraire ;
- L'édition de LUMIERE, le bulletin d'information pour la promotion et la défense des libertés et droits fondamentaux au Congo



## Nos instances

**L'Assemblée générale**  
**Le Conseil d'administration**  
**Le Directoire exécutif**



## Nos ressources

Elles proviennent des cotisations et contributions volontaires des membres, des dons et legs, des subventions et donations des partenaires ainsi que des revenus venant des activités génératrices de revenus.



## Nos réseaux et partenariats

L'OCDH est membre de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (**FIDH**), de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (**OMCT**) et de l'Union interafricain pour les droits de l'Homme (**UIDH**), de la Plateforme pour la Gestion durable des forêts (**PGDF**). Initiative pour le Palmier à huile durable (APOI) et Réseau Africain pour les Ressources Naturelles (ACRN)

L'OCDH entretient des liens étroits de partenariat avec plusieurs ONG partageant le même idéal que lui. Ces ONG se trouvent aussi bien au Congo qu'en Afrique, en Europe, en Amérique et en Asie.

*« ... il est essentiel que les droits humains soient protégés par un régime de droit pour que l'Homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression... »*

**Préambule de la DUDH du 10 décembre 1948**



## Faire un don (de toute nature)

C'est agir avec OCDH pour la défense des droits humains au Congo-Brazzaville.

## Localisation

### Siège national :

32, avenue des 3 martyrs,  
 Immeuble Ntiétié 1er étage  
 Place de la station de bus de Jane Vialle, Moundali  
 B.P. : 4021 Brazzaville CONGO  
 Tél. : +(242) 05 768 10 99/ 05533 07 63  
 05 553 11 85/ 05 561 57 18

E-mail : [ocdh.brazza@ocdh-brazza.org](mailto:ocdh.brazza@ocdh-brazza.org)  
 Site internet : [www.ocdh-brazza.org](http://www.ocdh-brazza.org)

### Nos Antennes départementales :

#### Ouessou :

Tél. : +(242) 05 520 67 90

#### Pointe - Noire : B.P. : 4255 Pointe- Noire CONGO

Tél. : +(242) 06 674 50 95/ 04 410 46 21

#### Dolisie :

Tél. : +(242) 04 437 07 74



**OCDH**  
 Observatoire Congolais  
 des Droits de l'Homme



**LAURÉAT 2015 ET 2006 DU  
 PRIX DES DROITS DE L'HOMME  
 DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Observateur auprès de la Commission  
 africaine des droits de l'Homme et des  
 peuples (CADHP) de l'Union Africaine (UA)**



## Qui sommes-nous ?

>> Nous sommes Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), une organisation des droits humains établie en République du Congo. OCDH est une des principales organisations au Congo-Brazzaville en ce qui concerne le suivi indépendant de la situation des droits humains dans le pays.

## Notre mission

>> Par notre travail, nous contribuons à lutter contre les atteintes aux droits humains et l'impunité des auteurs. Nous accompagnons les victimes de violations des droits humains dans la recherche de la justice. Nous renforçons les performances des pouvoirs publics en matière de protection des droits humains. Nous aidons les citoyens à connaître leurs droits et à les revendiquer. Nous militons pour faire avancer des lois répressives et pour impulser des législations protectrices des droits et libertés fondamentaux au Congo

## Notre vision

>> Foncièrement jaloux de son indépendance vis-à-vis des groupements et partis politiques, ainsi que des confessions religieuses, la vision de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme est celle d'un Congo où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

## Notre histoire

>> C'est à l'initiative de quelques jeunes journalistes, juristes, enseignants, médecins et étudiants qu'a

été créé l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) le 03 mars 1994 à Brazzaville. Les multiples et insoutenables violations des droits fondamentaux, dénotant de manière flagrante du mépris de la valeur et de la dignité de la personne humaine, notamment pendant la guerre civile de 1993 -1994, avaient convaincu ces jeunes animateurs de l'impérieuse nécessité de la création d'une organisation non gouvernementale, sans but lucratif, non confessionnelle et non partisane, de promotion, de défense et de protection des droits de l'Homme.

## Nos objectifs

A travers ses multiples actions l'OCDH se fixe pour objectifs :

- Le respect des droits humains et l'éclosion des libertés fondamentales au Congo ;
- La prise de conscience par les citoyens eux-mêmes de leurs droits et devoirs afin de les revendiquer et de participer pleinement dans les questions politiques de haute importance qui concernent la vie de la Nation ;
- Le développement de la culture de paix et de démocratie ;
- L'instauration d'un Etat de Droit effectif, gage de stabilité et de paix durable au Congo.
- A travers son travail de protection des droits humains, de promotion de l'instauration de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, l'OCDH tente de mobiliser la société civile, de la sensibiliser de même que les citoyens congolais aux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'Homme et aux principes démocratiques afin d'en améliorer leur compréhension. La stratégie consiste à rendre chaque citoyen responsable pour la défense des ses droits et responsable pour le triomphe de la démocratie et de l'Etat de droit au Congo.

## Nos programmes

Toute activité de l'OCDH s'inscrit dans l'un de programmes ci-après :

- Programme Gouvernance des ressources naturelles et droits des communautés forestières;
- Programme d'assistance juridique et judiciaire;
- Programme d'assistance médicale et psychologique aux victimes de la torture;
- Programme recherche et développement sur les violations des droits humains.

## Nos axes opérationnels

- Axe 1 :** Défense, protection et promotion des droits humains
- Axe 2 :** Protection spécifique des droits des communautés locales et populations autochtones
- Axe 3 :** Assistance juridique et judiciaire des victimes des violations des droits humains
- Axe 4 :** Gouvernance démocratique
- Axe 5 :** Réfugiés, demandeurs d'asile et migrants
- Axe 6 :** Gouvernance dans les finances publiques

## Nos moyens d'actions

Pour la réalisation de ces missions, l'OCDH utilise plusieurs moyens d'action parmi lesquels :

- La surveillance (monitoring) des violations des droits de l'Homme au moyen d'enquêtes permanentes dont les résultats font l'objet de rapports et d'autres actions ;
- La publication de rapports thématiques, circonstanciels et annuels, de communiqués de presse, pour alerter et mobiliser l'opinion publique en faveur des victimes de l'arbitraire et de l'injustice ;
- La formation et le renforcement des capacités en droits de l'Homme
- Des interventions multiples auprès des pouvoirs publics ;